

Dossier enregistré le.....

Par.....

DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

ANNÉE SCOLAIRE 2017 / 2018

ENFANT

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... LIEU :

SEXE : Masculin Féminin

NATIONALITÉ :

ÉCOLE PRÉCÉDEMMENT FRÉQUENTÉE :

COMMUNE :

ÉCOLE DEMANDÉE

NIVEAU SCOLAIRE :

 ÉCOLE DE VOTRE SECTEUR : ÉCOLE HORS SECTEUR : ÉCOLE HORS COMMUNE :***AFFECTATION DÉFINITIVE**** Cadre réservé au service*

Dans le cas d'une demande de dérogation (hors secteur ou hors commune).

- la demande de dérogation doit avoir un caractère exceptionnel et doit être motivée
- joindre les pièces justificatives (voir liste dans ce dossier)

Une commission statue sur les demandes de dérogation et une réponse est envoyée aux familles au plus tard le 15 juin.

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

SITUATION DE FAMILLE ACTUELLE

Marié (e) Pacsé (e) Union libre Célibataire
Divorcé (e) Séparé (e) Veuf (ve)

EN CAS DE SÉPARATION

Garde principale chez la mère Garde principale chez le père Garde alternée

FOYER OÙ VIT L'ENFANT

Père Mère Beau-père Belle-mère
Autre préciser :

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :/...../.....

Nationalité :

Adresse :

.....

Code postal / Ville :

Mail :@.....

Tél. :

Tél. Portable :

Père Mère Beau-père Belle-mère
Autre préciser :

Nom :

Prénom :

Nom de jeune fille :

Date de naissance :/...../.....

Nationalité :

Adresse :

.....

Code postal / Ville :

Mail :@.....

Tél. :

Tél. Portable :

Profession :

Employeur :

Adresse :

Code postal / Ville :

Tél. :

Profession :

Employeur :

Adresse :

Code postal / Ville :

Tél. :

N° ALLOCATAIRE
C.A.F.

.....

AU NOM DE :

Monsieur

Madame

EN CAS DE SÉPARATION OU DIVORCE, MERCI D'INDIQUER LES COORDONNÉES DE L'AUTRE PARENT

Père Mère Nom / Prénom : Date de naissance :/...../.....

Adresse : Code postal / Ville :

Mail : Tél. :

*en cas de changement de situation en cours d'année
(situation familiale, adresse, téléphone...)
merci d'en informer les services de la mairie*

Je soussigné(e) M. ou Mme

- Certifie sur l'honneur avoir l'autorité parentale et certifie l'exactitude de ces déclarations.
- Autorise la Direction @ccueil-communication de la Ville d'Auxerre, à photographier mon (mes) enfant(s). Ces photographies pourront être diffusées sur les supports papiers et numériques édités par la Ville d'Auxerre. En aucun cas, ces images ne pourront faire l'objet d'utilisations à des fins commerciales ou dans le cadre de la promotion de partis politiques. Cette autorisation est valable pour l'année scolaire en cours. La présente autorisation est consentie à titre gratuit et ne donnera lieu en conséquence à aucune rémunération.
- Autorise la diffusion de photographies de mon (mes) enfant(s) sur des supports externes à la ville (presse locale..).

en cas de refus, merci de préciser les restrictions :

Auxerre, le

signature

Père ○

Mère ○

autre, préciser ○

ATTENTION SIGNALÉE

en cas de besoin de services périscolaires (garderies, restaurants scolaires, N.A.P., études surveillées)
dossier spécifique à retirer en mairie ou à télécharger sur auxerre.com

PIÈCES À FOURNIR :

- original du (des) livret(s) de famille et les photocopies représentant la composition totale de la famille
- présentation du carnet de santé de l'enfant (avec les vaccinations à jour)
- le certificat de radiation en cas de changement d'école ou en cours de scolarité (délivré par l'école d'origine)
- un justificatif de domicile original de moins de 3 mois
 - bail, quittance de loyer, facture gaz ou électricité, taxe foncière ou acte de vente, attestation d'assurance
 - si vous êtes hébergés, la personne vous hébergeant doit fournir une attestation sur l'honneur accompagnée des photocopies de son justificatif de domicile et de sa pièce d'identité recto-verso

POUR LES PARENTS DIVORCÉS OU SÉPARÉS :

- la photocopie du jugement de divorce, mentionnant les modalités de garde et de résidence de l'enfant
ou
- la photocopie de la décision judiciaire, mentionnant les modalités de garde et de résidence de l'enfant
ou
- l'attestation sur l'honneur des parents fixant la résidence habituelle de l'enfant

EN CAS DE DEMANDE D'ÉCOLE HORS SECTEUR OU DEMANDE HORS COMMUNE :

- le courrier motivant la demande
- si le motif est la garde de l'enfant : une photocopie du contrat de travail avec l'assistante maternelle ainsi que la photocopie d'un justificatif du domicile de la nourrice
- si le motif est le rapprochement du lieu de travail : une attestation de l'employeur avec les horaires de travail (datant de moins de 3 mois)
- pour les familles non-auxerroises : la demande de dérogation dûment complétée (imprimé à retirer au service accueil de la Mairie d'Auxerre ou à télécharger sur auxerre.com)

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE POURRA ÊTRE ACCEPTÉ

Les inscriptions scolaires et périscolaires étant informatisées, la loi n° 78.17 du 6 janvier 1978, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, est applicable. Elle précise dans son article 34 que « toute personne justifiant de son identité a le droit d'interroger les services ou organismes chargés de mettre en œuvre les traitements automatisés ».